

**Revue Congolaise des Sciences & Technologies**

ISSN: 2959-202X (Online); 2960-2629 (Print)

<https://www.csnrdc.net/>**OPEN ACCESS****REVUE
CONGOLAISE
DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES****Conseil de sécurité des nations unies face à la situation sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo. Critiques et Perspectives****[United Nations Security Council's response to the security situation in eastern Democratic Republic of Congo: Critiques and perspectives]****Gilbert Minga Kwete*, Joël Pieter Mbambi Mozombo, Steve Nguvulu Lufuma & Jean Makengo Panzu***Chercheurs au Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), B.P. 3474 Kinshasa-Gombe, Département des Sciences Politiques et Administratives, Relations Internationales et de Bonne Gouvernance (SPARI-BG) et Département Juridique. Section de Bonne Gouvernance***Résumé**

Face à la crise sécuritaire persistante dans l'est de la RDC, marquée par l'expansion du M23 et la dégradation humanitaire, le conseil de sécurité des Nations Unies condamne le soutien extérieur au M23 (notamment le Rwanda) et exige un désengagement, tout en peinant à imposer ses résolutions face aux critiques d'inefficacité. Quant à la situation Alarmante : La persistance des violences (M23, ADF) cause une crise humanitaire dramatique, faisant de la RDC l'un des pays avec le plus de déplacés au monde. Du côté critiques du Conseil : La RDC fustige l'écart entre les résolutions (ex : résolution 2773) et leur mise en œuvre, dénonçant un "dénî" du Rwanda. La MONUSCO est critiquée pour sa capacité limitée à protéger les civils. Alors que l'actions du Conseil : Le Conseil soutient les processus diplomatiques (Luanda/Nairobi) et le retrait progressif de la MONUSCO, tout en sanctionnant des responsables. Et enfin, les perspectives : L'accent est mis sur la pression diplomatique pour un retrait inconditionnel du M23, le démantèlement des administrations parallèles et la reprise du dialogue entre la RDC et le Rwanda. La situation reste très volatile, la RDC insistant pour une réponse plus ferme contre l'agression extérieure, alors que le Conseil de sécurité cherche un équilibre entre diplomatie et sanctions.

Mots clés : Conseil, conseil de sécurité, situation sécuritaire, critique, perspectives.**Abstract**

Faced with the persistent security crisis in eastern DRC, marked by the expansion of the M23 and the deteriorating humanitarian situation, the UN Security Council condemns external support for the M23 (particularly from Rwanda) and demands its withdrawal, while struggling to enforce its resolutions in the face of criticism regarding their ineffectiveness. The alarming situation: The continued violence (M23, ADF) is causing a dramatic humanitarian crisis, making the DRC one of the countries with the highest number of displaced persons in the world. Criticisms from the Council: The DRC condemns the gap between resolutions (e.g., Resolution 2773) and their implementation, denouncing Rwanda's "denial." MONUSCO is criticized for its limited capacity to protect civilians. Regarding the Council's actions: The Council supports diplomatic processes (Luanda/Nairobi) and the gradual withdrawal of MONUSCO, while also sanctioning those responsible. Finally, the outlook: The focus is on diplomatic pressure for the unconditional withdrawal of the M23, the dismantling of parallel administrations, and the resumption of dialogue between the DRC and Rwanda. The situation remains highly volatile, with the DRC insisting on a stronger response to external aggression, while the Security Council seeks a balance between diplomacy and sanctions.

Keywords: Konsehu, konsehu ning seguridad, sitwasyun ning seguridad, kritikal, panaun.

*Auteur correspondant : Gilbert Minga Kwete, (gilbertkweteminga@gmail.com). Tél. : (+243) 819 473 099

 <https://orcid.org/0009-0002-7469-1134>; Reçu le 15/06/2026 ; Révisé le 06/07/2026 ; Accepté le 28/07/2026

DOI : <https://doi.org/10.59228/rcst.026.v5.i3.318>

Copyright: ©2026 Kwete et al. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License (CC-BY-NC-SA 4.0), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

1. Introduction

La situation sécuritaire à l'Est de la République démocratique du Congo demeure l'une des crises les plus complexes du continent africain. Face à cette instabilité persistante, le Conseil de sécurité des Nations unies joue un rôle central dans la gestion diplomatique et sécuritaire du conflit. Cependant, son action fait l'objet de nombreuses critiques, tout en laissant entrevoir certaines perspectives d'amélioration. (Autesserre, 2010).

Le Conseil de sécurité des Nations unies demeure un acteur clé dans la gestion de la crise sécuritaire à l'Est de la République démocratique du Congo. Toutefois, son action fait face à des critiques liées à l'efficacité des missions de paix, la lenteur des décisions et l'insuffisance des sanctions.

L'avenir de la stabilité dans la région dépendra probablement d'une approche plus intégrée, combinant : solutions politiques, coopération régionale, renforcement des institutions congolaises, développement économique durable (Mavungu et Malumalu, 2014).

Le nouvel ordre mondial qui a succédé à l'affrontement Est/Ouest s'est caractérisé par une réduction des conflits interétatiques et une multiplication des guerres civiles. En Afrique, ces conflits internes doublés de déliquescentes étatiques violentes ont provoqué de nouvelles réponses de la part de la communauté internationale et renouvelé la doctrine de l'interventionnisme international. Loin d'être préméditée dans le secret des couloirs onusiens, cette nouvelle doctrine s'est construite empiriquement, au fil des conflits meurtriers, illustrant ainsi cette dictature de l'événement qui fait loi dans les relations internationales. (Tshiyoyo, 2018).

Face à ce nouveau phénomène et libérée des limitations induites par la guerre froide, la communauté internationale a progressivement enrichi le mandat traditionnel de maintien de la paix par la reconstruction étatique (State-building), en faisant souvent un détour obligé par une phase intermédiaire d'« imposition de la paix ». De son côté, l'UE considère aujourd'hui la reconstruction étatique comme un des « objectifs stratégiques » de sa politique de sécurité. Mais, contrairement à l'après-guerre européen, la reconstruction dans le cas des « États faillis » africains n'est pas qu'une affaire d'infrastructures détruites par les combats : pour les donateurs et les institutions

internationales, il s'agit de rebâtir un État fonctionnel, c'est-à-dire un gouvernement doté d'une administration publique, d'un budget et de forces de l'ordre, qui lui permettent d'assumer toutes les fonctions régaliennes en respectant tendanciellement les usages de la démocratie. Les bailleurs de fonds affirment alors bien haut que l'État démocratique est l'État de la bonne gouvernance qui permettrait de mettre fin à la mauvaise gestion des affaires publiques (la corruption, l'abus de pouvoir, la faiblesse des institutions et le non-respect de l'obligation de rendre des comptes), cause ultime des conflits civils rongant ces pays. (Crawford, 2011).

Avec comme chef de file l'Onu, l'intervention internationale déclenchée en République démocratique du Congo s'inscrit dans le cadre de ce nouvel interventionnisme : elle se veut, en effet, une action globale agissant sur les dimensions militaire, diplomatique et étatique de ce qui a été appelé « la première guerre mondiale africaine ». Si la première étape du processus de paix congolais a été la négociation du retrait des troupes étrangères, la seconde fut la signature de l'accord de Sun City en 2002, accord qui a abouti à la mise en place d'un gouvernement de transition chargé d'organiser des élections avec l'appui de la communauté internationale. Cet appui prend concrètement la forme d'une mission de maintien de la paix (la Monuc), dont l'action illustre la conception et les problèmes du nouvel interventionnisme. (Vlassenroot, 2010)

2. Littérature

2.1. Crises sécuritaire et humanitaire dans l'est de la RDC

Le Conseil de sécurité s'est réuni cet après-midi, à la demande de la France, pour examiner la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Plus précisément dans la province du Nord-Kivu, frontalière du Rwanda, où les combats s'intensifient entre le Mouvement du 23 mars (M23) d'un côté, et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ainsi que ses milices alliées de l'autre, a indiqué la Représentante spéciale du Secrétaire général en RDC, Mme Bintou Keita.

La haute fonctionnaire a fait état de nombreux pics de violence dans le Nord-Kivu et des défis auxquels la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), qu'elle dirige, est

actuellement confrontée. La situation semble tout particulièrement inquiétante autour de Sake et Goma, où les combats se sont intensifiés depuis l'expiration du cessez-le-feu le 28 décembre dernier. Les progrès du M23 ont entraîné un redéploiement des FARDC et de nouveaux déplacements de populations massifs, y compris vers la province voisine du Sud-Kivu. Mme Keita a décrit une situation humanitaire « désastreuse » à Goma, où vivent 2 millions de personnes, et où des sites de déplacés ont été pris pour cible. Plus de 400 000 personnes ont désormais trouvé refuge dans la ville, dont 65 000 au cours des deux dernières semaines, provoquant « une hausse spectaculaire des cas de choléra » en raison du manque d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement adéquat ([Human Rights, 2018](#)).

Conséquence du redéploiement des forces belligérantes, un « vide sécuritaire » dans certains territoires du Nord-Kivu a attiré de nouveaux combattants du Sud-Kivu. Ceux-ci s'adonnent à des violations graves des droits humains : la Cheffe de la MONUSCO a parlé « d'exécutions sommaires, de blessures, d'enlèvements, d'appropriations et de destructions de biens, de déplacements forcés » ainsi que de violences sexuelles. Elle a pointé du doigt de nombreux groupes et milices, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et le M23, qui, toujours d'après Mme Keita, procèdent au recrutement d'enfants soldats dans les villages placés sous son contrôle.

Dans un tel contexte, le retrait anticipé de la MONUSCO du Sud-Kivu, programmé dans moins de deux mois, a suscité une grande préoccupation parmi les délégations. « Le Conseil doit suivre de près le retrait de la MONUSCO », ont exhorté les États-Unis, rappelant que le plan de désengagement prévoyait que les forces congolaises fassent d'abord leurs preuves en matière de sécurité avant que les Casques bleus s'en aillent. Pour les membres africains du Conseil de sécurité plus un (A3+1), des mesures doivent être prises pour éviter un « vide sécuritaire » qui engendrerait une avancée plus profonde des groupes armés. La Fédération de Russie a aussi estimé qu'un retrait précipité des Casques bleus aurait un effet « très négatif » sur la population civile. ([Kalombo, 2019](#))

D'autre part, une campagne de désinformation en ligne dirigée contre la MONUSCO organisée depuis l'extérieur du pays, selon Mme Keita- entraîne des conséquences très réelles sur le terrain pour les soldats de la Mission, mais aussi pour le personnel des Nations Unies présent en RDC ainsi que les différentes

missions diplomatiques. Elles se font ressentir jusqu'à Kinshasa, où de récentes manifestations violentes ont menacé le personnel de l'ONU et le corps diplomatique. Mme Keita a dit avoir été contrainte de restreindre les déplacements de personnel et d'instaurer le télétravail plusieurs jours durant.

Plusieurs membres du Conseil, à l'instar du Japon, ont appelé au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la RDC. Malte n'a nommé aucun pays, mais noté que les ressources de la RDC demeuraient vulnérables à des attaques de « prédateurs ». Le rôle présumé du Rwanda dans son soutien à des groupes armés a été évoqué par la France de manière plus directe. Cette dernière a en effet dénoncé les attaques perpétrées le 7 février par le M23 contre la ville de Sake, « avec le soutien du Rwanda », considérant que ce groupe armé devait être neutralisé. Pour la France, un seuil a été franchi avec le déploiement et l'utilisation sur le sol congolais de systèmes antiaériens ne correspondant pas aux capacités d'un simple groupe armé. La délégation a enfin rappelé sa proposition faite avec le Royaume-Uni et les États-Unis d'inscrire sur la liste des sanctions de l'ONU six individus supplémentaires appartenant au M23 et aux FDLR. « Les forces rwandaises doivent se retirer du territoire congolais », ont estimé pour leur part les États-Unis, jugeant paradoxal que le Rwanda, pays contributeur de troupes au maintien de la paix de l'ONU, puisse prendre des mesures contre une mission. ([Vandewalle, 1964](#))

« L'illusion de grandeur que se fait le Rwanda le pousse à croire qu'il a acquis un droit naturel de se mêler impunément des affaires internes de ses voisins », a martelé la RDC, estimant que le M23 est son « bras armé en RDC » et l'accusant d'être une des causes principales de la crise sécuritaire dans l'est de la RDC ainsi que dans la région des Grands Lacs. La délégation congolaise a aussi accusé Kigali de bloquer les initiatives de paix issues des processus de Nairobi et de Luanda, ainsi que de vouloir constituer une « colonie d'exploitation et de peuplement » en RDC afin de contrôler les institutions congolaises. De son point de vue, le Conseil devrait exiger du Rwanda qu'il retire sans condition ses troupes de la RDC et cesse tout soutien aux membres du M23, qu'il a qualifiés de « terroristes ». En réponse, le Rwanda a accusé la RDC de vouloir renforcer une coalition militaire comprenant les FARDC, des mercenaires européens, des FDLR, ainsi que l'armée burundaise. Il a aussi accusé ses voisins congolais et burundais de « vouloir un

changement de régime au Rwanda ». (Antheaume et Giraut, 2005).

Soucieux d'apaisement, plusieurs membres du Conseil comme le Royaume-Uni, le Japon, l'Équateur et la Slovénie ont souligné l'importance du dialogue diplomatique dans le cadre de la feuille de route de Luanda et du processus de Nairobi.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) fut créée par la résolution du Conseil de sécurité n° 1279 du 30 novembre 1999, afin d'élaborer des plans en vue de l'observation du cessez-le-feu de Lusaka signé en juillet 1999 entre la République démocratique du Congo (RDC) et cinq États de la région (Angola, Namibie, Ouganda, Rwanda et Zimbabwe), et du désengagement des forces, et de maintenir la liaison avec toutes les parties à l'accord. Par une série de résolutions ultérieures, le Conseil étendra le mandat de la MONUC au contrôle de l'application de l'accord de cessez-le-feu et lui attribuera plusieurs autres tâches connexes (Badie 1995).

Après le génocide perpétré au Rwanda en 1994 et la formation dans ce pays d'un nouveau Gouvernement, près de 1,2 million de Hutus rwandais, dont certains avaient pris part aux massacres, ont fui vers le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, deux provinces limitrophes situées à l'est du Zaïre et peuplées par d'autres ethnies, notamment des Tutsis. En 1996, une insurrection dans cette région a conduit à des affrontements entre les forces dirigées par Laurent-Désiré Kabila et l'armée du Président zaïrois Mobutu Sese Seko. Les forces de L.D. Kabila, appelées Association des forces démocratiques de libération du Congo (AFDL) appuyées par le Rwanda et l'Ouganda, se sont emparées en 1997 de la capitale, Kinshasa, et ont rebaptisé le pays (Zaïre) République démocratique du Congo. (Crosier & Erhard, 1977)

Un an après l'installation de l'AFDL, en 1998, un soulèvement contre le gouvernement de L.D. Kabila a éclaté dans les deux provinces du Kivu. Quelques semaines plus tard, les rebelles avaient occupé une importante partie du pays. L'Angola, la Namibie, le Tchad et le Zimbabwe ont proposé un soutien militaire au Président Kabila, mais les rebelles conservèrent leur emprise sur les provinces orientales. Le Rwanda et l'Ouganda soutenaient le mouvement rebelle, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD).

A la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), toujours dirigé par

L.D. Kabila, le Conseil de sécurité des Nations Unies a envoyé une mission de maintien de la paix, la MONUC, essentiellement composée des militaires (environ 500 observateurs militaires). Par sa résolution 1279 du 30 novembre 1999 autorisant la création et le déploiement de la MONUC, le Conseil a demandé un cessez-le-feu général et exigé le retrait des forces étrangères du sol congolais, et exhorté les États impliqués dans le conflit à ne plus intervenir dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo.

La MONUC, devenue MONUSCO en juin 2010, dû contribuer à la restauration de la paix et de la sécurité nationale pour donner suite aux conflits armés qui ont parsemé l'histoire politique de la République démocratique du Congo depuis le 2 août 1998. La MONUC fonda ses actions et son mandat sur différentes résolutions du Conseil de sécurité, dont l'énumération serait longue. A titre d'illustration et pour mieux comprendre le mandat de la Mission initiale, l'on peut rappeler successivement les attributions suivantes :

2.1.1. Durant l'année 1999

Instituant la Mission de l'Organisation des Nations-Unies en République Démocratique du Congo par sa résolution 1279 (1999) du 30 novembre 1999, le Conseil de sécurité a articulé le mandat de la MONUC autour de cinq points à savoir :

« Etablir des contacts avec les signataires de l'accord de cessez-le-feu au niveau des quartiers généraux et dans les capitales des Etats signataires de l'Accord de Lusaka ;

Etablir une liaison avec la commission militaire mixte et lui fournir une assistance technique dans l'exercice de ses fonctions découlant de l'Accord de cessez-le-feu, y compris les enquêtes sur les violations du cessez-le-feu ;

Fournir des informations sur les conditions de sécurité dans tous ses secteurs d'opérations, notamment sur les conditions locales affectant les décisions futures concernant l'introduction du personnel des Nations-Unies ;

Elaborer des plans en vue de l'observation du cessez-le-feu et du dégagement des forces ;

Maintenir la liaison avec toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes déplacées, aux enfants et autres personnes touchées et

d'aider à la défense des droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant.

2.1.2. Durant l'année 2000

Au courant de l'année 2000 le Conseil de sécurité a adopté cinq résolutions portant sur le conflit armé en RDC. Il s'agit notamment des résolutions 1291 ; 1304 ; 1316 ; 1323 et 1332. La résolution 1291, reprenant le mandat confié à la MONUC par la résolution 1279, ajoute des missions nouvelles dont :

Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et veiller au respect des droits de l'homme ;

Coopérer étroitement avec le facilitateur du dialogue national et lui prêter main forte ; - Déployer des experts de l'action anti - mines et coordonner leur action.

2.1.3. Durant l'année 2001

Le conseil de sécurité a adopté trois résolutions au courant de l'année 2001 relatives au conflit armé en RDC. Il s'agit exactement des résolutions 1341 ; 1355 et 1376. La résolution 1341 relaie le mandat de la MONUC contenu dans les résolutions 1279 ; 1291 et 1304. ([Médecins Sans Frontières, 2003](#))

Il ressort de la lecture combinée de paragraphes 32 et 36 de la résolution 1355 que la MONUC est autorisée à prêter son assistance, sur demande et dans les limites de ses moyens au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement et à la réintégration des groupes armés et de surveiller le processus de paix. Elle doit contribuer au respect et à l'observation des droits de l'homme. La MONUC doit également créer des stations de radio des Nations-Unies afin de faire mieux comprendre le processus de paix et le rôle de son mandat à la population locale et aux parties.

2.1.4. Durant l'année 2002

L'année 2002 a été marquée par trois résolutions adoptées par le conseil de sécurité relatives au conflit armé en RDC. Il s'agit successivement des résolutions 1399 ; 1417 et 1445.

Aux termes de la résolution 1417, la MONUC, en plus des rôles lui reconnus précédemment (« le mandat de prendre les mesures nécessaires dans les zones de déploiement de ses unités armées et pour autant qu'elle l'estime dans les limites de ses capacités ») doit s'assurer la protection des personnels, dispositif, installations et matériels des Nations-Unies et de la commission militaire mixte se trouvant dans les mêmes localités ; - veiller à la sécurité et à la liberté de mouvement de ses personnes ; - assurer la protection des civils sous la menace imminente de violences physiques. Les résolutions 1399 et 1445 constituent la

caisse de résonance des résolutions évoquées dans les années antérieures.

La MONUC avait pour tâches prioritaires d'aider à :

La réunification, la pacification, la reconstruction du pays, la restauration de l'intégrité territoriale du pays et l'instauration de l'autorité de l'Etat à travers le pays ;

La réconciliation nationale ;

La mise en place d'une armée nationale intégrée (DDR/RR) ;

L'organisation d'élections libres et transparentes à tous les niveaux qui doivent conduire à la création d'un Etat démocratique ;

La mise en place d'un nouvel ordre politique.

2.1.5. Durant l'année 2003

Au courant de l'année 2003 le conseil de sécurité des Nations-Unies a adopté six résolutions afférentes au conflit en République Démocratique du Congo. Il s'agit des résolutions 1457 ; 1468 ; 1484 ; 1489 ; 1493 et 1501.

Aux termes de la résolution 1493, il y a lieu de remarquer que la MONUC, en coordination avec les autres organismes des Nations-Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales a pour mandat d'assister, pendant la période de transition, le gouvernement de la République démocratique du Congo à la réforme des forces de sécurité, au rétablissement de l'Etat de droit et à la préparation et à la tenue des élections sur l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo.

2.1.6. Durant l'année 2004

L'année 2004 est marquée par l'adoption de cinq résolutions par le conseil de sécurité de l'ONU. Il s'agit de résolution 1522 ; 1533 ; 1552 ; 1555 et 1565. La résolution 1522 à son article 4 appelle la communauté internationale à continuer d'apporter son aide pour l'intégration et la restriction des forces armées de la République Démocratique du Congo, conformément à la résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité.

La résolution 1533, créant un mécanisme pour renforcer l'embargo sur les armes aux groupes armés opérant dans l'Est de la RDC, quant à elle, prie la MONUC de continuer à utiliser tous les moyens dans la limite de ses capacités, pour s'acquitter des tâches indiquées à l'article 19 de la résolution 1493 et en particulier pour inspecter autant qu'elle l'estime nécessaire sans préavis les cargaisons des aéronefs et de tout véhicule de transport utilisant les ports, aéroports, terrains d'aviation, bases militaires et postes frontière au Nord et au Sud Kivu et en Ituri.

Elle autorise également la MONUC à saisir ou recueillir, comme il conviendra les armes et tout matériel connexe dont la présence sur le territoire de la RDC interviendrait en violation des mesures imposées par l'article 20 de la résolution 1493 et à disposer de ces armes et matériels d'une manière appropriée.

Agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations-Unies, le Conseil de sécurité par le biais de sa résolution 1565 confie un mandat constant à la MONUC. C'est ce qui ressort de la lecture combinée des articles 4, 5, 6 et 7 de ladite résolution.

Aux termes de ces articles, la MONUC a pour mandat de : Promouvoir le rétablissement de la confiance, et se déployer et maintenir une présence dans les principales zones susceptibles d'instabilité pour y dissuader la violence, notamment en empêchant que le recours à la force ne menace le processus politique, et pour permettre au personnel des Nations-Unies d'y opérer librement, en particulier dans l'Est de la République Démocratique du Congo ; Assurer la protection des civiles, y compris le personnel humanitaire, sous la menace imminente de violences physiques ; Assurer la protection des personnels, dispositifs, installations et matériels des Nations-Unies.

2.1.7. Durant l'année 2005

Se penchant sur le problème de paix et de sécurité en République Démocratique du Congo, le conseil de sécurité de l'ONU a adopté six résolutions dont 1596 ; 1612 ; 1616 ; 1621 ; 1635 ; 1649 dans le but de résoudre les conflits armés congolais. Conformément à toutes ces résolutions, le mandat de la MONUC reste celui prévu par la résolution 1565 (2004).

2.1.8. Durant l'année 2006

L'année 2006 est marquée par l'adoption de neuf résolutions par le conseil de sécurité, à savoir : les résolutions 1654 ; 1669 ; 1671 ; 1674 ; 1692 ; 1693 ; 1698 ; 1711 ; 1736. Toutes ces résolutions gardent en vue le mandat reconnu à la MONUC par la résolution 1565 (2004).

2.1.9. Durant l'année 2007

Le conseil de sécurité a adopté, au courant de l'année 2007, six résolutions consacrées à la situation en RDC. Il s'agit des résolutions 1742 ; 1751 ; 1756 ; 1768 ; 1771 ; 1794.

Il ressort de toutes ces résolutions que la MONUC a pour mandat, dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement, d'aider le gouvernement de la République Démocratique du Congo à instaurer dans le pays un environnement stable en matière de sécurité

et à cette fin, elle doit assurer la protection des civils, du personnel humanitaire et du personnel et des installations des Nations-Unies. La MONUC doit également assurer la réforme du secteur de la sécurité. La MONUC doit attacher la plus haute priorité au règlement de la crise dans les Kivu sous tous ses aspects, en particulier par la protection des civils. Ce faisant, elle doit utiliser tous les moyens nécessaires pour protéger les civils sous la menace imminente de violences physiques, en particulier dans les Kivu.

Le mandat de la MONUC consiste également à aider à la promotion et à la défense des droits de l'homme et enquêter sur les violations des droits de l'homme pour mettre fin à l'impunité.

2.1.9. Durant l'année 2008

La résolution 1856 (2008) confie à la MONUC la protection des civils, du personnel humanitaire et du personnel et des installations des Nations-Unies. Le désarmement et démobilisation des groupes armés étrangers et congolais et surveillance des moyens dont ils disposent : « formation et accompagnement des FARDC à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité, la sécurité du territoire de la République Démocratique du Congo ; la consolidation des institutions démocratiques et de l'état de droit.

Eu égard à la protection des civils, une priorité, la MONUC dispose de tous les moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités. Le paragraphe 8 de la résolution 1856 stipule « qu'il importe que la MONUC s'acquitte intégralement du mandat énoncé dans la présente résolution ».

2.1.10. Durant l'année 2009

La résolution 1906 (2009) reprend le mandat assigné à la MONUC par la résolution 1856 (2008). Toutefois quatre principales priorités émergent de la nouvelle résolution :

« Assurer la protection des civils et le respect de leurs droits et statut conformément aux textes de lois internationaux sur le droit humanitaire, les droits de l'homme et les droits des réfugiés ;

Éliminer la menace que représentent les groupes armés congolais et étrangers, particulièrement les FDLR et la LRA, à travers le renforcement des programme DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des groupes armés congolais) et DDRRR (Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinstallation et Réinsertion des groupes armés étrangers) et par des opérations militaires, la

stabilisation des zones libérées du contrôle de ces groupes armés et en menant à bon port les processus de paix initiés à Nairobi et à Goma ;

Marquer des progrès dans la réforme du secteur de sécurité, notamment la réforme des FARDC, de la PNC (police nationale congolaise), des systèmes judiciaire et correctionnel ; - Planifier, l'éventuelle baisse des effectifs et le retrait de la MONUC qui ne comportent aucun risque de retour de l'instabilité.

2.2. De la MONUC à la MONUSCO

Tenant compte de l'entrée du pays dans la nouvelle ère, le 1er juillet 2010, par la résolution 1925 (2010), le Conseil de sécurité change la MONUC en MONUSCO "Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo" (MONUSCO).

La nouvelle Mission avait été autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, à savoir notamment : garantir la protection des civils, du personnel humanitaire et des défenseurs des droits de l'homme exposés à une menace de violences physiques, et aider le gouvernement de la RDC à stabiliser et à consolider la paix.

2.3. De la création de la brigade d'intervention

Bien que des progrès importants aient été réalisés en République démocratique du Congo depuis qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies y a été établie et que la situation s'est globalement stabilisée dans plusieurs régions du pays, l'est du pays est toujours en proie à des vagues de conflit récurrentes, à des crises humanitaires chroniques et à des violations graves des droits de l'homme, en particulier des violences sexuelles et sexistes. Le cycle de violence est entretenu par la présence persistante de groupes armés congolais et étrangers.

D'où, une importante crise qui éclate au Nord-Kivu en avril 2012, entre le Mouvement du 23 mars et les FARDC. La crise deviendra un obstacle à la paix en République démocratique du Congo et menacera la stabilité et le développement de toute la région des Grands Lacs.

Afin de s'atteler aux causes profondes du conflit et de garantir le maintien d'une paix durable dans le pays et dans l'ensemble de la région, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et dans la région fut signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba, en Éthiopie, par les représentants de 11 pays de la région, les Présidents de l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de

développement de l'Afrique australe et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le 28 mars 2013, en soutien de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et dans la région et en réponse à l'appel lancé par les Gouvernements dans la région des Grands Lacs, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2098 (2013), par laquelle il proroge jusqu'au 31 mars 2014 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et crée une « brigade d'intervention » pour renforcer les opérations de maintien de la paix.

Agissant sur la base des recommandations contenues dans le rapport spécial du 27 février 2013, le Conseil a décidé que ladite brigade serait mise en place pour une période initiale d'un an et dans les limites de l'effectif maximum autorisé de 19 815 hommes, à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni sans préjudice des principes convenus du maintien de la paix. (Crosier et Erhard, 1977)

Elle comprendra trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une force spéciale et une compagnie de reconnaissance, aura son quartier général à Goma et sera placée sous le commandement direct du commandant de la force de la MONUSCO, qui aura pour responsabilité de neutraliser les groupes armés et pour objectif de contribuer à réduire la menace que représentent les groupes armés pour l'autorité de l'État et la sécurité des civils dans l'est de la République démocratique du Congo et de préparer le terrain pour les activités de stabilisation.

Le 30 mars 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 2277 dans laquelle il proroge jusqu'au 31 mars 2017 le mandat de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et insiste sur la tenue des élections prévues à la fin de l'année 2017.

2.4. Durant l'année 2017

Constatant que la situation en République démocratique du Congo (RDC) constitue toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région des Grands Lacs, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 2348 (2017) prorogeant de 12 mois, jusqu'au 31 mars 2018, le mandat de la Mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO) et réduisant les effectifs militaires de la Mission de 3.600 Casques bleus. Aux termes de cette Résolution, les priorités stratégiques de la MONUSCO sont de contribuer à : Assurer la protection des civils, Appuyer la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et

du processus électoral afin de contribuer à la stabilisation de la République démocratique du Congo.

2.5. Durant l'année 2018

Le 27 mars 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2409 prorogeant jusqu'au 31 mars 2019 le mandat de la MONUSCO en RDC, y compris sa brigade d'intervention. Le Conseil a également autorisé un plafond de troupes comprenant 16 215 militaires, 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 391 policiers et 1 050 membres d'unités de police constituées.

Les priorités stratégiques de la MONUSCO furent principalement de contribuer aux objectifs suivants : a) Protection des civils ; b) Appui à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral, qui aboutira à l'organisation des élections du 31 décembre 2018 et à une alternance pacifique du pouvoir.

Dans cette résolution et pour la première fois, le Conseil de Sécurité priait le Secrétaire général d'élaborer une stratégie de retrait échelonnée, progressive et exhaustive en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées, de manière à favoriser la prise en main par le pays et à transférer progressivement les tâches aux fins d'un retrait ordonné de la MONUSCO.

2.6. Durant l'année 2019

Le 29 Mars 2019, le Conseil de Sécurité a adopté la Résolution 2463 (2019) par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 20 décembre 2019 le mandat de la MONUSCO en République démocratique du Congo. Comme dans son mandat précédent, les priorités stratégiques de la MONUSCO sont de contribuer à : Assurer la protection des civils, comme décrit au paragraphe 29 i) de la présente résolution ; Appuyer la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi que les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ([Propos de Paul Kagame, 2022](#)).

En décidant de proroger le mandat de la MONUSCO d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 20 décembre 2020, le Conseil a aussi reconduit les mêmes priorités stratégiques pour la MONUSCO, à travers la Résolution 2502 adoptée le 19 décembre 2019.

2.7. Durant l'année 2020

Le 18 décembre 2020, le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 2556 et a décidé de proroger jusqu'au 20 décembre 2021 le mandat de la MONUSCO en République démocratique du Congo et, à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni remettre en cause les principes convenus régissant les opérations de maintien de la paix, de sa brigade d'intervention.

A travers cette Résolution, le Conseil a décidé que les priorités stratégiques de la MONUSCO sont de contribuer : a) À assurer la protection des civils, comme décrit à l'alinéa i) du paragraphe 29 de la présente résolution ; b) À appuyer la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi que les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité. C'est le mandat actuel de la MONUSCO.

2.8. Situation concernant la République Démocratique du Congo

Depuis 2013 et la victoire des forces armées congolaises et des Nations unies sur la dernière menace sérieuse contre le régime, le mouvement du 23 Mars (M23), la question de la pertinence de la présence onusienne en République démocratique du Congo (RDC) se pose de nouveau. À l'instar d'autres présidents de la région, Joseph Kabila entend rester au pouvoir au-delà des limites constitutionnelles et réduire ainsi à néant toute perspective démocratique. Malgré le déploiement de la plus grande force de maintien de la paix (MONUSCO) à l'est du Congo, cette région demeure la périphérie de tous les dangers, soumise au maraudage meurtrier de groupes armés nationaux et régionaux. Enfin, le gouvernement hôte ne cesse de demander le départ de la MONUSCO qui est actuellement la mission de maintien de la paix la plus importante et la plus coûteuse du monde (plus de 20 000 hommes et 1,4 milliard de dollars de budget annuel).

Faire perdurer, sans perspective de progrès, une mission de maintien de la paix dans un contexte de recul démocratique et de dé-légitimation du régime en place s'apparente au mieux à un enlèvement volontaire et constitue au pire un risque politique majeur pour les Nations unies. Alors qu'en 2016 la mission onusienne de maintien de la paix en RDC va fêter ses 17 ans de présence et qu'une crise électorale semble poindre à l'horizon, une tentative de bilan s'impose.

Depuis le début de février 2024, la situation en matière de sécurité dans l'est de la RDC est devenue plus instable et imprévisible. Les combats s'intensifient entre les forces de l'ordre et le groupe rebelle M23 dans le Nord-Kivu. Ce conflit a fait des centaines de victimes et des milliers de personnes déplacées. Evitez tout voyage dans l'est de la RDC, y compris dans le Nord-Kivu. Si vous décidez d'y voyager malgré cet avertissement, réévaluez continuellement la situation pour déterminer si votre présence dans la région est justifiée.

La situation sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) est complexe et préoccupante, avec des conflits armés persistants, des violences contre les civils et des crises humanitaires. Le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a souvent été impliqué dans des efforts pour stabiliser la région, mais il y a eu des critiques et des débats sur l'efficacité de ses interventions. (Mutamba, 2003)

2.9. Analyse des Actions du Conseil de Sécurité des Nations Unies

2.9.1. Mandat de la MONUSCO

La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) a été déployée en 1999, avec un mandat évolutif pour inclure la protection des civils, le soutien au processus de paix et le renforcement des institutions gouvernementales.

La MONUSCO a souvent été critiquée pour son incapacité à protéger efficacement les civils contre les violences armées et les groupes rebelles. Malgré une présence importante, les attaques contre les populations locales continuent.

Les critiques portent également sur la coordination entre les différentes agences de l'ONU et les forces armées congolaises, ainsi que sur le manque de clarté dans les mandats.

2.9.2. Résolutions et Sanctions

Le CSNU a adopté plusieurs résolutions imposant des sanctions contre des groupes armés et des individus impliqués dans des violations des droits de l'homme et des activités illégales (comme l'exploitation minière illégale) (Hugo, 2006).

Les sanctions n'ont pas toujours réussi à modifier le comportement des groupes armés ou des individus ciblés. L'application des sanctions est parfois difficile, notamment en raison de l'absence de mécanismes de surveillance efficaces.

Les sanctions peuvent avoir des effets négatifs sur les communautés locales, en perturbant les économies et les moyens de subsistance.

La situation sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) est un sujet complexe qui implique de nombreux acteurs et facteurs. Le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a souvent été impliqué dans la gestion de cette crise, mais ses interventions sont parfois critiquées pour diverses raisons. Voici une critique des actions du CSNU et des perspectives d'amélioration.

2.9.3. Critique des Actions du CSNU

Réactivité plutôt que Proactivité : Le CSNU est souvent accusé de réagir aux crises plutôt que d'agir de manière proactive. Les interventions de l'ONU sont souvent déclenchées en réponse à des escalades de violence plutôt que de chercher à prévenir les conflits.

Manque de Coordination et de Cohérence : La présence de multiples agences et missions de l'ONU en RDC a parfois conduit à un manque de coordination. Les missions peuvent avoir des mandats divergents, ce qui complique l'efficacité globale des interventions.

Dépendance à l'Aide Humanitaire : Les actions du CSNU se concentrent souvent sur des solutions humanitaires et militaires sans aborder suffisamment les causes profondes des conflits, telles que les rivalités ethniques, les questions de gouvernance, et les inégalités économiques.

Problèmes de Légitimité et de Confiance : Les forces de maintien de la paix de l'ONU, comme la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo), ont parfois été accusées de ne pas protéger efficacement les civils, ce qui peut miner leur légitimité et la confiance des populations locales.

Influence des Intérêts Nationaux : Les décisions du CSNU peuvent être influencées par les intérêts nationaux des membres permanents du Conseil, ce qui peut parfois conduire à des résolutions qui ne répondent pas pleinement aux besoins sur le terrain.

Manque de cohérence et de continuité : Les résolutions du CSNU concernant la RDC ont souvent manqué de cohérence dans le temps. Les changements fréquents de stratégies et de priorités peuvent mener à des résultats mitigés et à une perte de confiance des acteurs locaux.

Dépendance à l'égard des forces internationales : Bien que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) ait un mandat de protection des civils, son efficacité est souvent remise en question. Des rapports font état d'inefficacités dans la réponse aux violences, ce qui

renforce le scepticisme vis-à-vis de l'intervention internationale.

Manque d'implication des acteurs locaux : Les solutions proposées par le CSNU ont parfois négligé la nécessité d'impliquer les communautés locales et les autorités congolaises dans le processus de paix. Cette exclusion peut engendrer des tensions et des résistances à l'égard des initiatives extérieures.

Défis de financement et de logistique : Les opérations de maintien de la paix nécessitent des ressources financières et logistiques conséquentes. Le CSNU a souvent été confronté à des défis en matière de financement, ce qui limite sa capacité à répondre efficacement aux crises.

2.9.4. Perspectives d'amélioration

Approche Préventive et Inclusive : Le CSNU pourrait adopter une approche plus préventive, en se concentrant sur la résolution des causes sous-jacentes des conflits. Cela pourrait inclure des initiatives pour renforcer la gouvernance locale, encourager le dialogue entre communautés et soutenir le développement économique.

Renforcement de la Coordination : Une meilleure coordination entre les différentes agences de l'ONU et avec les acteurs locaux pourrait améliorer l'efficacité des interventions. La création de mécanismes de coordination plus robustes pourrait aider à aligner les efforts humanitaires, de développement, et de maintien de la paix.

Renforcement des Capacités Locales : Le CSNU devrait soutenir les efforts pour renforcer les capacités des autorités locales et des forces de sécurité congolaises. Cela inclut la formation, le soutien institutionnel, et le renforcement des capacités de justice.

Engagement Plus Fort avec la Société Civile : L'inclusion de la société civile dans les processus de paix et de reconstruction est essentielle. Le CSNU pourrait travailler davantage avec les organisations locales pour s'assurer que les interventions sont adaptées aux besoins des communautés.

Évaluation et Adaptation Continue : Le CSNU devrait mettre en place des mécanismes d'évaluation continue pour adapter ses stratégies en fonction des évolutions sur le terrain. Une évaluation régulière des missions et des stratégies pourrait aider à identifier les succès et les échecs, et ajuster les interventions en conséquence.

Pression pour des Réformes Structurelles : Le CSNU pourrait jouer un rôle plus actif dans la pression pour des réformes structurelles au sein des institutions congolaises pour améliorer la gouvernance et l'état de droit.

Renforcement du dialogue régional : La situation à l'Est de la RDC est fortement influencée par des dynamiques régionales. Un dialogue renforcé avec les pays voisins, notamment l'Ouganda et le Rwanda, pourrait contribuer à une meilleure gestion des conflits transfrontaliers.

Approche intégrée : Le CSNU pourrait adopter une approche plus intégrée, combinant les efforts militaires avec des initiatives de développement, de gouvernance et de réconciliation. Cela inclurait un soutien aux institutions congolaises pour renforcer l'état de droit et la justice.

Médiation et facilitation : Promouvoir des dialogues inclusifs entre les différents groupes armés, les communautés locales et le gouvernement congolais pourrait être une voie vers une paix durable. La médiation de l'ONU ou d'autres acteurs neutres pourrait aider à faciliter ces discussions.

Engagement des ONG et de la société civile : Intégrer davantage les organisations non gouvernementales et la société civile dans le processus de paix et de reconstruction est essentiel. Leur expertise et leur proximité avec les communautés peuvent fournir des insights précieux pour des solutions adaptées aux réalités locales.

Suivi et évaluation des interventions : Établir des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux pour les interventions du CSNU permettrait d'ajuster les stratégies en fonction des résultats observés et d'apprendre des échecs passés.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) en République démocratique du Congo (RDC) est constituée d'une mission de maintien de la paix et de 21 programmes, fonds et agences spécialisés qui œuvrent ensemble et aux côtés du gouvernement congolais pour la stabilisation et le développement de la RDC tout en assurant une assistance humanitaire aux plus démunis.

La RDC, elle-même membre des Nations Unies depuis 1960, participe aux discussions sur le rôle et les missions de l'ONU et influence ainsi la façon avec laquelle sont définies ses priorités et mis en œuvre ses programmes.

Devant le Conseil de sécurité réuni lundi pour faire le point sur la situation en République démocratique du Congo (RDC), l'envoyée de l'ONU dans ce pays a prévenu que malgré des progrès, la paix n'est pas encore gagnée, citant les affrontements armés, le trafic de minerais et le fléau de la violence sexiste qui font que les civils nécessitent toujours la protection de la mission de paix des Nations Unies, la MONUSCO. (Kamerhe, 2011)

« La paix n'est pas encore gagnée », a prévenu la cheffe de la MONUSCO, Bintou Keita, tout en se félicitant de la réduction considérable des combats depuis l'annonce d'un cessez-le-feu le 30 juillet entre le Rwanda et la RDC.

« Il existe aujourd'hui un cadre actif de dialogue entre la RDC et le Rwanda, et une perspective réelle de paix peut donc être envisagée », a-t-elle ajouté. Elle a mentionné des progrès dans les processus politiques et budgétaires de la RDC, qui permettront au gouvernement de la Première ministre Judith Suminwa de mettre en œuvre son programme.

De plus, les donateurs ont déjà versé plus d'un milliard de dollars d'aide humanitaire, mais selon la cheffe de la MONUSCO, les niveaux records de financement attendus cette année resteront inférieurs aux quelques 2,6 milliards de dollars nécessaires pour secourir les 8,7 millions de personnes les plus vulnérables en 2024. (Bakandeja, 2013).

2.10. Mainmise des groupes armés sur les matières premières

Des défis importants subsistent en RDC, où au cours des derniers mois, les rivalités pour l'exploitation et le commerce des ressources naturelles ont encore attisé le conflit dans l'Est du pays.

En Ituri, alors que les profits ont bondi avec l'expansion de l'extraction semi-mécanisée de l'or, les groupes armés sont devenus des entrepreneurs militarisés, a-t-elle déploré. En conséquence, « les dirigeants communautaires et les forces gouvernementales épuisées luttent pour contenir les groupes armés, qui se sont renforcés à la fois militairement et financièrement ».

Au Nord-Kivu, le M23 a établi un contrôle total sur la production de coltan dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, et le commerce dans la région de Rubaya, qui devrait fournir plus de 15% de la production mondiale de tantale, génère environ 300.000 dollars par mois pour le groupe armé.

« Le blanchiment criminel des ressources naturelles de la RDC sorties clandestinement du pays renforce les groupes armés, maintient l'exploitation des

populations civiles, dont certaines sont réduites à l'esclavage de facto, et sape les efforts de rétablissement de la paix », a déclaré Bintou Keita, demandant que des sanctions internationales soient imposées à ceux qui profitent de ce commerce criminel, sans lesquelles « la paix restera insaisissable et les civils continueront de souffrir ».

Bintou Keita, qui est également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la RDC, a ajouté que la neutralisation des ADF au Nord-Kivu et en Ituri après le record de 272 civils tués par ce groupe armé en juin dernier, demeure une priorité de la mission de paix des Nations Unies.

Mais le pays est confronté à d'autres défis. Les 2,4 millions de personnes déplacées, pour beaucoup d'entre elles dans des sites surpeuplés, sont particulièrement vulnérables aux maladies. Et la RDC, qui compte la majorité des cas de mpxo (variole simienne) en Afrique, représente l'épicentre d'une épidémie qui touche déjà 15 pays du continent.

La Représentante spéciale a aussi déploré la montée des tensions politiques et l'inquiétude des partis d'opposition face aux restrictions des libertés, rappelant au gouvernement que la poursuite des réformes, le renforcement de la confiance et de la cohésion nationale constituent des antidotes aux appels à la rébellion armée.

2.11. Fléau de la violence sexuelle et sexiste

L'envoyée de l'ONU a aussi rappelé le fléau de la violence sexuelle et sexiste, qui touche de manière disproportionnée ce pays, et avant tout les femmes et les filles touchées par le conflit dans l'Est de la RDC.

Au cours du premier semestre de 2024, 61.000 victimes ont été prises en charge par les organisations humanitaires, un chiffre en augmentation de 10% par rapport à 2023, ce qui équivaut à une victime toutes les quatre minutes, et promet des traumatismes durables pour le tissu social de la RDC. (Mbambi, 2000)

Dans sa déclaration au Conseil de sécurité, Thérèse Nzale-Kove, activiste pour les droits des femmes et dirigeante du Fonds pour les femmes congolaises, FFC, a rappelé l'importance de mesures de protection des civils et en particulier des droits des femmes pendant et après le retrait de la MONUSCO, notant que sur fond de « désastre humanitaire » dans le pays, « il est clair que les femmes et les filles ne sont pas protégées ».

En témoignent les 90.000 cas de violence sexuelle rapportés l'année dernière, les viols récents de 268 détenues de la prison Makala à Kinshasa, et la précarité particulière des femmes déplacées, qui les conduit à des

« rapports sexuels transactionnels » pour assurer leur survie. (Maluma & Ngomper, 1999)

2.13. Soutien aux efforts de paix de la MONUSCO

Face aux risques multiples qu'encourt la RDC, Bintou Keita a préconisé un soutien aux efforts de paix dans les zones de conflits. (Alternatives Sud, 2009)

Depuis le départ de la MONUSCO de la province du Sud-Kivu, l'ONU maintien des mécanismes de protection non armée des civils, mais la cheffe de la mission rappelle la nécessité d'outils permanents de prévention, gestion et résolution des conflits.

La protection militaire des civils par la MONUSCO continue dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, assure-t-elle, soulignant que les Casques bleus se montrent plus agiles et robustes dans leurs interventions.

La création d'un Centre de coordination et d'opérations conjointes avec les forces armées congolaises (FARDC) à Bunia, en Ituri, a réduit le temps de réaction à une alerte à moins de 15 minutes, et l'intervention conjointe des deux forces il y a dix jours a mis fin à une attaque du groupe armé CODECO. « Sans l'intervention de la MONUSCO, nous aurions compté plus de cent morts », a témoigné un responsable local. Au Nord-Kivu, la Mission participe à une zone de défense autour de Goma et de Sake et protège les civils dans des zones sous contrôle du M23. (Crosier et Erhard, 1997)

Bintou Keita a aussi abordé le retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu, le 30 juin, et noté que la mission en tirera les leçons pour mettre en œuvre les prochaines étapes de son désengagement du pays. (Médecins sans Frontières, 2002)

« La MONUSCO s'en va, mais jusqu'à notre dernier jour, nous continuerons à protéger les civils, à soutenir les initiatives de paix significatives, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à aider l'État congolais dans ses efforts de stabilisation », a-t-elle assuré.

La situation sécuritaire dans l'est de la RDC, marquée par l'expansion de l'AFC/M23 et d'autres groupes comme les ADF, reste alarmante, créant une crise humanitaire sans précédent malgré les condamnations du Conseil de sécurité et le désengagement de la MONUSCO. Kinshasa critique le manque d'impact concret des résolutions, exigeant des sanctions contre le Rwanda, accusé de soutien au M23.

Points clés et critiques

Insécurité persistante : L'AFC/M23, soutenu par les forces rwandaises selon des experts de l'ONU, contrôle des zones clés, tandis que les ADF menacent l'Ituri et le Nord-Kivu.

Crise humanitaire : La RDC est l'un des pays avec le plus grand nombre de déplacés internes au monde, aggravant la détresse des populations civiles.

Inefficacité des résolutions : La RDC fustige l'écart entre les décisions de l'ONU et la réalité sur le terrain, où les groupes armés continuent d'opérer.

Responsabilité rwandaise : La communauté internationale et le Conseil de sécurité (Résolution 2773) pointent du doigt le rôle déstabilisateur du Rwanda, exigeant la fin de son soutien au M23.

Perspectives et Réponses

Retrait de la MONUSCO : La mission onusienne est en phase de désengagement, compliquant la protection des civils, bien qu'elle maintienne un soutien logistique.

Pression diplomatique : Des appels sont lancés pour la mise en œuvre des processus de Luanda et de Nairobi, avec une insistance sur la désescalade entre la RDC et le Rwanda.

Nouvelles sanctions : Les États-Unis et d'autres membres du Conseil envisagent de renforcer les sanctions via le Comité 1533.

Force régionale (SAMIDRC) : La RDC compte désormais sur le soutien de la SADC (SAMIDRC) pour sécuriser l'est du pays.

Quand à ce, cette situation exige une pression accrue sur le Rwanda pour cesser son soutien au M23 et une réponse plus robuste, alors que la MONUSCO se retire et que le M23 étend son administration parallèle dans le Kivu.

5. Conclusion

En définitive, l'action du Conseil de sécurité des Nations unies face à la crise sécuritaire à l'Est de la République démocratique du Congo a contribué à maintenir une attention internationale sur le conflit, notamment à travers le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'adoption de résolutions visant à protéger les civils. Toutefois, cette action reste fortement critiquée pour son efficacité limitée, la lenteur des décisions et l'insuffisance des mesures coercitives contre les acteurs impliqués dans l'instabilité régionale.

Le CSNU ait joué un rôle important dans la gestion de la crise en RDC, il y a un besoin clair de réformes et d'améliorations dans ses approches. Une approche plus proactive, coordonnée, et centrée sur le renforcement des capacités locales pourrait contribuer à une solution plus durable et efficace à la crise sécuritaire à l'Est de la RDC.

La situation sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) est marquée par des conflits armés persistants, des violences interethniques, et une crise humanitaire majeure. Le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) a été impliqué dans cette région, mais son efficacité et son approche soulèvent plusieurs critiques et interrogations sur les perspectives d'avenir.

La RDC nécessite une approche plus nuancée et inclusive de la part du Conseil de sécurité des Nations unies, en mettant l'accent sur la coopération régionale et l'engagement des acteurs locaux. Cela pourrait ouvrir la voie à une paix plus durable et à une amélioration des conditions de vie des populations affectées.

Pour l'avenir, une amélioration durable de la situation sécuritaire nécessite une action plus coordonnée entre les Nations unies, les organisations régionales africaines et les autorités congolaises, ainsi qu'un renforcement des capacités nationales, afin de favoriser une paix durable et une stabilisation effective de l'Est du pays.

Remerciements

Nous exprimons notre profonde gratitude au Conseil Scientifique National pour cette formation de mise à niveau, véritable levier de notre développement professionnel. L'alliance de ces nouveaux acquis aux initiatives du CRESH nous a permis de franchir un cap décisif et de consolider notre vocation scientifique.

Financement

La réalisation de cet objectif requiert l'engagement collectif, nos ressources étant limitées et la prime, purement symbolique, ne couvrant que faiblement notre implication.

Considérations d'éthique

La situation sécuritaire dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) et l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) soulèvent des questions éthiques fondamentales, caractérisées par un décalage persistant entre les résolutions adoptées et la protection réelle des civils.

L'éthique de l'intervention de l'ONU en RDC est en crise, passant d'un impératif de protection à une nécessité de transition sécuritaire, où la responsabilité principale de la protection doit être assumée par l'État congolais, avec le soutien éthique et technique de la communauté internationale.

Conflits d'intérêts

La situation sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) en 2026 est caractérisée par une complexité extrême, impliquant de multiples acteurs locaux, régionaux et internationaux. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, malgré ses résolutions, se trouve confronté à des conflits d'intérêts majeurs qui entravent la stabilisation de la région.

En résumé, le principal conflit d'intérêts réside dans la contradiction entre les objectifs officiels de paix de l'ONU et les intérêts prédateurs économiques et géopolitiques des acteurs régionaux et internationaux qui profitent de l'instabilité dans l'est de la RDC.

Contributions des Auteurs

K.M.G. : a conçu et supervise l'étude, rédigé le manuscrit principal et valide la version finale et valide les données, contribué à la discussion et donné l'approbation finale de la version à soumettre.

M.M.J-P. : a contribué à l'interprétation des résultats et à la relecture critique du manuscrit, à assurer la revue bibliographique et participe à la mise en forme du document et validé la version finale.

N.L.S. : a participé à la collecte des données et à l'analyse statistique.

M.P.J. : a validé les données, contribué à la discussion et donné l'approbation finale du manuscrit.

Tous les auteurs ont lus et approuvé la version finale du manuscrit

Orcid des auteurs

Kwete M.G. : <https://orcid.org/0009-0008-6302-3943>

Mbambi M.J.P. : <https://orcid.org/0009-0009-5937-5644>

Nguvulu L.S. : <https://orcid.org/0009-0003-8207-7457>

Makengo P.J. : <https://orcid.org/0009-0004-5417-4097>

Références bibliographiques

Antheaume Benoit et Frédéric Giraut, *Le territoire est mort vive le territoire*, IRD-Objectif Sud, 2005, 384 p.

- Autesserre, Séverine. *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*. Cambridge University Press, 2010, p. 36-42
- Badie Bertrand, *La fin des territoires : Essai sur le désordre international et l'utilité nationale du respect*, 1995, 140 p.
- Cas de l'ADF-Nalu qui entretiendrait des liens avec Al-Q-Qaïda via le Chaba.
- Crawford N., « The UN Security Council and the Democratic Republic of the Congo: A Critical Perspective." *African Security Review*, vol. 20, no. 2, 2011, pp. 23-34.
- Déclaration du ministre des Affaires étrangères de la RDC, Christophe Lutundula (2021)
- Frédéric Vandewalle, « *L'épopée des colonnes de l'Ommegang* », Historique de l'Ommegang, 1964, p.1-4.
- Grégoire Bakandeja, « *Le rôle de la fiscalité et la bonne gouvernance réduisant l'inégalité...* », Communication à la conférence internationale de Vienne sur la fiscalité, croissance et développement, 18-19 janvier 2013.
- Human Rights Watch. « *You Will Be Punished*": *Attacks on Civilians in Eastern Congo*. 2018, p. 68
- Jean-François Hugo, « *La République Démocratique du Congo, une guerre inconnue*, Éditions Michalon, Paris, 2006, p.99
- Kalombo, J. P. "The Role of the United Nations in Peacekeeping Operations: A Case Study of the Democratic Republic of the Congo." Thèse de doctorat, Université de Kinshasa, 2019, p. 28-35.
- Maluma Munanga G.Tizi et Ngomper Ilunga, « *Syndicats et bonne gouvernance dans l'administration et entreprises publiques congolaises en période de guerre* ». In *Revue de la faculté d'administration des affaires et sciences économiques*, UPC, Kinshasa, 1999, p.116.
- Mavungu, B. M., et Malumalu, M. M. *La crise sécuritaire en République Démocratique du Congo : enjeux et perspectives*. Ed. L'Harmattan, 2014, p. 5-12
- Mbambi Monga « *Question de justice : La justice comme condition de la paix*. », Pensée agissante
- Médecins sans Frontières, *RD Congo : Silence on meurt*, L'Harmattan, Paris, 2002, p.95-101.
- Médecins Sans Frontières, *RD Congo : Silence on meurt-Témoignages*, 2003, 256 p.
- Michel Crosier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Édition du Seuil, 1997, p.64-75.
- Michel Crosier et Friedberg Erhard, *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Édition du Seuil, 1977, p. 66-67.
- Mutamba Lukusa Gaston, *Redresser l'économie du Congo-Kinshasa : Bilan et conditionnalité*, Études africaines, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 218-219.
- Nations Unies. *Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO et la situation en République Démocratique du Congo*. [Divers rapports annuels et trimestriels disponibles sur le site des Nations Unies].
- Nations-Unies, « S/RES/2098 Conseil de sécurité Monusco, 2013
- Propos de Paul Kagame, Président du Rwanda, février 2022, Actualités, dw.com/fr/rdc-rwanda-ouganda-armées-fdlr-adf/a-60750457, consulté le 17 février 2022.
- Ruhanamirindi Marius, *L'activisme des groupes armés au Kivu amoindrit les chances de la paix*, *Peace Insight*, 22 septembre, 2021 [L'activisme des groupes armés à l'est de la RDC amoindrit l'espoir de paix – Peace Insight](https://www.peaceinsight.org/fr/activisme-des-groupes-armes-a-l-est-de-la-rdc-amoindrit-l-espoir-de-paix)
- Tshiyoyo, A. *Les interventions des Nations Unies en Afrique: cas de la RDC*. Éditions L'Harmattan, 2018, p. 27-31.
- Vital, Kamerhe, « *Les fondements de la politique transatlantique de la République Démocratique du Congo : La RDC, terre d'espoir pour l'humanité*. », Éditions Larcier, Bruxelles, 2011, p.66-67.
- Vlassenroot, K. « The Role of the UN in the Democratic Republic of the Congo: From Peacekeeping to Peacebuilding » *International Peacekeeping*, vol. 17, no. 1, 2010, pp. 41-55.